



Habitat Inclusif

SAONE & LOIRE

Miser sur la richesse des différences
2 Formules pour se sentir chez soi,
mais pas seul !

Contact

03 85 34 50 65

habitat-accompagnement@mutualite-71.fr



HABITAT ET SERVICES

Une résidence de 20 logements dans un quartier calme de Mâcon ou 12 appartements en diffus dans un rayon maximum de 1 kilomètre. Situés à proximité des commerces, des lieux de soins et des lieux culturels, ces logements favorisent une participation à la vie sociale.
Notre concept s'adresse aux adultes en situation de handicap.



Des logements adaptés

Typologie
du studio au T2 en fonction des besoins spécifique du demandeur

Accessibilité
A proximité de toutes les commodités et de la pièce commune utilisée pour les activités de vie partagée.

Chacun est locataire de son logement dont il dispose comme il le souhaite.



Un environnement de proximité

Les transports en commun à proximité 200 mètres maximum des logements et tous les commerces nécessaires à la vie quotidienne.

Le calme d'un quartier résidentiel à Mâcon ou la proximité de tous les équipements culturels et sportifs dans le quartier de Marbé.



Un espace commun

Un lieu de vie collectif partagé pour des moments d'échange et de convivialité. Un accompagnement animateur à la vie sociale La présence d'un animateur sur des temps donnés afin de favoriser lien social entre les locataires de l'habitat inclusif et avec l'environnement associatif, sportif, culturel...

Cet animateur est à l'écoute des locataires et assure l'animation de vie partagée. Il favorise une dynamique d'entraide et de partage afin que chacun trouve sa place et contribue à l'effectivité du projet de vie sociale et partagée.

2 FORMULES

RÉSIDENCE JACQUES BREL

20 logements
8 studios de 30m²
12 studios de 37m²
Loyer à partir de 443 euros

Tous les logements sont de plain-pied, sur un terrain de plus de 18 000 m². Proximité avec la ligne de bus B, les commerces du quotidien et les services de soins.

LOGEMENTS EN DIFFUS

12 logements du Studio au T3, dans le parc social de Mâcon Habitat, situé dans le quartier des Marbé.
Loyer à partir de 350 euros.

Proximité immédiate des commerces et des transports en commun. Juste à côté de la MJC du quartier, d'un parc sportif, Théâtre, Cinéma, Piscine.

HABITAT ET SERVICES

La Mutualité Française Saône-et-Loire est engagée pour une société plus solidaire

Les équipes portent des valeurs de partage, d'entraide, de respect et croient à la richesse de des différences. L'habitat inclusif doit permettre de cultiver la vivre ensemble en inscrivant le principe dans une charte co-écrite par l'ensemble des locataires de ces logements.

Le principe de l'HABITAT Inclusif permet le financement d'un animateur sur des temps programmés, grâce au versement de l'Aide à la Vie Partagée - AVP.

L'aide à la vie partagée (AVP) est une aide individuelle, versée par le Département aux porteurs de projet d'habitats inclusifs conventionnés, pour financer le projet de vie sociale et partagée des habitants vivant dans un habitat inclusif.

Les services inclus dans l'Habitat Inclusif

Un lieu de vie sécurisant

- Un entourage bienveillant constitué d'experts formés pour accompagner les personnes vulnérables
- Une présence rassurante et sécurisante d'un animateur social : surveillance, visites, présence et appels réguliers.
- Cet animateur de vie sociale est présent pour soutenir le développement des compétences et l'autonomie des habitants.

Un accompagnement favorisant le lien social

- Des activités pour favoriser les échanges et maintenir le lien social : sortie, animations, repas, ateliers, jeux...
- Des partenariats avec des associations locales, la venue d'intervenants extérieurs...
- Un lieu de vie ouvert et pleinement intégré à la vie de la collectivité.

Un service +

Le Pack Facility

Les locataires de l'Habitat Inclusif peuvent également solliciter les services du Pack Facility, déployés par la Mutualité Française Saône-Et-Loire.

Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Des auxiliaires de vie, diplômées et formées à l'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap interviennent pour :

- Une aide aux actes essentiels de la vie : se lever, se coucher, s'alimenter, s'appareiller, faire sa toilette, préparer les repas, faire les courses, entretenir le logement...
- Un Accompagnement aux activités, rendez-vous chez le médecin... Un Accompagnement aux loisirs, sorties culturelles...
- Une Assistance administrative

SAVS-SAMSAH

Les professionnels du SAVS-SAMSAH proposent un accompagnement personnalisé et adapté. Il se construit autour des capacités, des attentes et des besoins identifiés de la personne. Il résulte d'un commun accord entre la personne accompagnée et les professionnels du service. Les services proposent également des animations collectives variées (repas, sorties sportives, et/ou culturelles).

Conseil en ergothérapie

Besoin d'aménager le logement ou d'acquiescer des aides techniques pour renforcer la sécurité ou l'autonomie de la personne, le service d'ergothérapie peut également intervenir pour la mise en place de matériel domotique afin de rassurer le locataire ou son entourage.



Faire une demande d'Habitat Inclusif

La demande d'admission au sein de l'habitat inclusif doit se faire via un formulaire.

Déroulement de la procédure d'admission :
Envoi du formulaire de **demande d'admission**

Entretien en présence de la direction, de la cheffe de service, et de la coordinatrice de dispositif.

Admission sur le dispositif ou proposition de réorientation vers un autre dispositif

Il est nécessaire de disposer d'une **notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDMPH)**.

Les logements sont attribués sous conditions de ressources minimum et en fonction du niveau d'autonomie de la personne.

Pour pouvoir constituer son dossier locatif, le demandeur doit également :
Certifier que le logement demandé constituera sa résidence principale.

Des investissements pour aménager les logements

Les investissements sont nombreux et dépendent de la nature des projets (construction ou réhabilitation)

Document à fournir /

- Pièce d'identité
- Demande Cerfa de demande de logement
- Avis d'imposition
- Dossier de candidature rempli
- Notification MDPH
- Justificatif de domicile
- Copie du jugement de la mesure de protection
- Dernière quittance acquittée de loyer/ attestation